

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



NON-PAIEMENT DES CONGÉS COLLECTIFS

## L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CDCL NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS ENVERS SES SALARIÉS

L'entreprise de construction CDCL a demandé le 13 juillet dernier à la délégation du personnel de prolonger d'une semaine le congé collectif d'été en raison d'un problème d'organisation des chantiers.

Malgré le caractère tardif de cette demande, qui en principe aurait dû être faite avant le 31 mars 2020, la délégation du personnel, dans un esprit constructif et faisant ainsi preuve de bonne volonté, a accepté la demande de la direction après avoir consulté les salariés concernés, en planifiant la récupération de cette semaine au cours des mois suivants la période du congé collectif.

Le 10 septembre 2020, en recevant leurs fiches de salaire, les salariés ont toutefois découvert qu'il leur manquait 20% du salaire mensuel du mois d'août, c'est-à-dire: la somme correspondant aux 4 jours de congé supplémentaire demandés par la direction.

L'OGBL, la délégation du personnel et les salariés de CDCL sont consternés et choqués par de tels agissements de la part de la direction de l'entreprise qui, en refusant le paiement du salaire intégral du mois d'août, entraîne ainsi les salariés dans de sérieuses difficultés financières.

Malgré les interventions de l'OGBL et de la délégation du personnel, la direction de CDCL refuse toujours le paiement des salaires manquants.

L'attitude de la direction de CDCL est inacceptable et constitue une grave atteinte aux intérêts des salariés et à la confiance qu'ils portent envers l'entreprise.

L'OGBL exige que la société CDCL paie immédiatement les salaires manquants aux centaines de salariés concernés qui ont fait preuve d'un grand sens d'appartenance à la société et qui se voient désormais remerciés de cet effort par des problèmes financiers.

**Communiqué par le syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques  
le 24 septembre 2020**

DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262  
F. +352 54 05 45 280 • [presse@ogbl.lu](mailto:presse@ogbl.lu) • [ogbl.lu](http://ogbl.lu) • [facebook.com/ogbl.lu](https://facebook.com/ogbl.lu)

